



Suivi des dépenses : troisième trimestre de 2013-2014

Ottawa, Canada
11 avril 2014
www.pbo-dpb.gc.ca

Principaux points de la présente note :

- Les dépenses totales pendant les neuf premiers mois de 2013-2014 ont atteint 177,9 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 3,8 milliards de dollars ou de 2,2 % par rapport à la même période de neuf mois en 2012-2013. Ces résultats cumulatifs sont conformes à l'augmentation des dépenses prévue dans le Budget de 2014.
- Les ministères et les organismes ont dépensé une plus grande partie de leur budget pendant les neuf premiers mois de 2013-2014 que pendant la même période des six exercices précédents, ce qui donne à penser que le solde inutilisé pourrait être moindre au terme de l'exercice en cours.
- Pendant les neuf premiers mois de 2013-2014, les dépenses au titre du personnel ont été de 0,6 % inférieures à ce qu'elles avaient été pendant la même période de l'exercice précédent. Cette diminution résulte des initiatives successives de restriction des dépenses.
 - Selon les Rapports sur les plans et les priorités de 2014-2015, l'effectif total de la fonction publique fédérale sera d'ici trois ans réduit à son niveau le plus bas depuis 2006-2007.

Préparé par : Jason Jacques

* Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Mostafa Askari (mostafa.askari@parl.gc.ca).

1 Contexte

Le mandat que la loi confère au directeur parlementaire du budget (DPB) consiste à « fournir au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et des tendances de l'économie nationale¹ ».

Conformément à ce mandat, le DPB analyse de façon continue les modifications apportées aux autorisations de dépenser des ministères et des organismes qui sont présentées dans les budgets des dépenses (autorisations accordées par le Parlement) et suit l'évolution des dépenses effectuées au cours de l'exercice sur les crédits accordés².

Ce cadre de suivi permet au DPB de mettre en lumière les éléments importants pour les parlementaires lorsqu'ils examinent les révisions des autorisations de dépenser proposées par le gouvernement; il permet aussi d'évaluer la mise en œuvre du budget du gouvernement.

2 Faits saillants depuis le début de l'exercice de 2013-2014

Les dépenses totales engagées au cours des neuf premiers mois de 2013-2014 s'établissaient à 177,9 milliards de dollars, soit une augmentation de 3,8 milliards de dollars, ou 2,2 %, par rapport à la même période de neuf mois en 2012-2013 (figure 2-1).

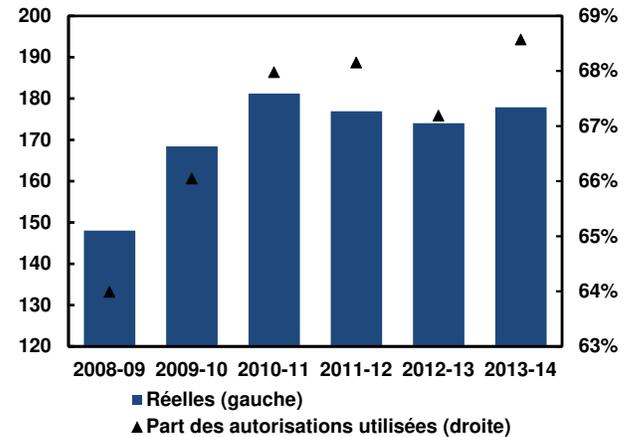
La part des autorisations budgétaires totales utilisées a atteint presque 69 %. En d'autres mots, à peu près les trois quarts du budget ont été dépensés pendant les trois premiers trimestres de l'exercice, ce qui semble indiquer que, dans le contexte de compression des

dépenses, les budgets des ministères et des organismes sont plus serrés.

Figure 2-1

Les niveaux de dépenses totaux laissent présager une réduction du solde inutilisé

En milliards de dollars



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

Les dépenses fédérales se répartissent en quatre catégories : les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts à d'autres ordres de gouvernement, les frais de service de la dette et les dépenses de programme directes (figure 2-2).

Figure 2-2

Composition des dépenses fédérales totales : neuf premiers mois de l'exercice

En milliards de dollars

	2013-14	2012-13	\$ a/a	% a/a
Total	177,9	174,0	3,8	2,2%
Dépenses de programme directes	66,1	64,2	1,9	3,0%
Transferts aux particuliers	46,7	45,6	1,1	2,5%
Autres ordres de gouvernement	45,5	44,3	1,2	2,8%
Frais de service de la dette	19,5	19,9	-0,4	-2,0%

Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement exacts.

Au cours des neuf premiers mois de 2013-2014, les dépenses ont surtout augmenté dans les deux premières catégories, lesquelles sont de nature législative et suivent principalement

¹ <http://laws.justice.gc.ca/eng/PDF/P-1.PDF>, consulté en mars 2014.

² Un aperçu de la méthodologie employée par le DPB est inclus dans une note d'information complémentaire *Guide de méthodologie pour le suivi des dépenses*, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Publications/Expenditure_Monitor_Guide_FR.pdf, consulté en mars 2014.

l'évolution des variables économiques (p. ex. l'inflation).

Le DPB concentre donc son analyse sur les dépenses de programme directes, c'est-à-dire une catégorie de dépenses discrétionnaires visée par les récentes mesures de restriction du gouvernement.

Dépenses de programme directes

Les dépenses de programme directes (DPD) comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations des ministères et des organismes, ainsi que d'autres programmes de paiement de transfert (p. ex. programmes de soutien agricole) et les paiements aux sociétés d'État.

Figure 2-3

Composition des dépenses de programme directes : neuf premiers mois de l'exercice

En milliards de dollars

	2013-14	2012-13	\$ a/a	% a/a
Dépenses de programme directes	66,1	64,2	1,9	3,0%
Fonctionnement	37,6	36,7	0,8	2,3%
Immobilisations	3,2	3,1	0,0	0,7%
Autres paiements de transfert	19,2	19,8	-0,6	-3,1%
Paiements aux sociétés d'État	4,4	4,5	-0,1	-2,1%

Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement exacts.

Selon les estimations établies jusqu'ici par le gouvernement, les DPD devraient diminuer de 3,9 milliards de dollars en 2013-2014 par rapport aux niveaux de 2012-2013 (3,5 %); il s'agit de la quatrième année consécutive depuis 2010-2011 où les dépenses sont réduites³. Toutefois, au cours des six premiers mois de 2013-2014, les DPD ont été de 1,9 milliard de dollars plus élevées (3,0 %) par rapport à la même période en 2012-2013 (figure 2-3)⁴.

³ Au moment de la publication, les estimations les plus récentes du gouvernement se trouvaient dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2013-2014. Ce n'est qu'en mars 2014 que le projet de loi de crédits correspondant a été approuvé.

⁴ Pour une analyse approfondie des projections budgétaires, veuillez consulter le document intitulé Perspectives révisées du DPB et évaluation de la Mise à jour des projections économiques et budgétaires 2013, <http://www.pbo->

Encadré 2-4

Cinq ans de réduction des dépenses

Les mesures de réduction des dépenses du gouvernement visent les dépenses de programme directes (DPD); les cinq derniers budgets fédéraux consécutifs prévoient de nouvelles mesures de réduction visant « à hausser l'efficacité des activités gouvernementales tout en préservant les programmes et les services fondamentaux⁵ ».

Selon les projections du budget de 2014, l'impact cumulatif de ces initiatives devrait se traduire par des économies annuelles de 10,2 milliards de dollars en 2013-2014, et de 14,8 milliards de dollars à compter de 2017-2018⁶.

Si toutes les économies prévues sont réalisées en 2017-2018, les DPD en tant que composante des dépenses de programme totales seraient réduites au plus bas niveau depuis 1998-1999 et représenteraient la plus petite part du produit intérieur brut nominal depuis 2001-2002.

dpb.gc.ca/files/files/Revised_EFOU_2013_fr.pdf, consulté en mars 2014.

⁵ Les catégories de dépenses opérationnelles ciblées comprennent les dépenses relatives au personnel et celles qui touchent les services administratifs; ces dépenses peuvent être mesurées à l'aide de données sur les dépenses du gouvernement en cours et en fin d'année et de données sur l'emploi. Les rapports ministériels sur le rendement des ministères et des organismes font état des normes de service.

⁶ Budget de 2014, www.budget.gc.ca, consulté en mars 2014.

Les compressions ont surtout visé, au moyen de mises à pied et par la diminution des avantages sociaux, à réduire les dépenses de rémunération des employés. Elles ont aussi cherché à limiter les dépenses administratives (services internes) dans les ministères et les organismes.

Réduire la taille de la fonction publique

Au cours des neuf premiers mois de 2013-2014, les dépenses se sont établies à 28,7 milliards de dollars, ce qui représente une diminution de quelque 168 millions de dollars, ou 0,6 %, comparativement à la même période de l'année précédente⁷.

Bien que les compressions cumulatives des DPD se soient traduites par l'abolition de plus de 20 000 postes d'équivalents temps plein depuis mars 2010, les économies ont été neutralisées par les augmentations de salaire prévues dans les conventions collectives et par des paiements unique liés à l'élimination des indemnités de départ (figure 2-6)^{8, 9}.

Comme on peut le lire dans les publications récentes du DPB sur le Budget principal des dépenses de 2014-2015, le gouvernement estime que les dépenses touchant le personnel reculeront de 0,9 % pendant l'exercice actuel, ce qui les amènera à leur plus bas niveau depuis quatre ans. Les Rapports sur les plans et les priorités 2014-15, suggèrent également que les niveaux de personnel dans la fonction publique fédérale seront encore diminuer de 8900 entre 2014-15 et 2016-17, ce qui devrait réduire encore les coûts relatifs au personnel.

⁷ Les données sont tirées des rapports financiers trimestriels des ministères.

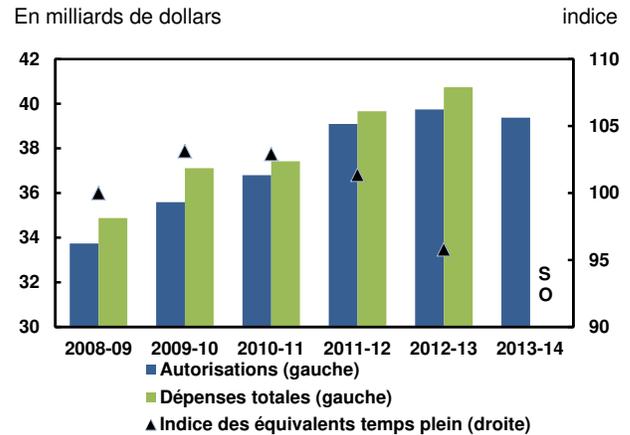
⁸ <http://www.tbs-sct.gc.ca/res/stats/ssen-ane-fra.asp>, consulté en mars 2014.

⁹ Dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2013-2014, des crédits de 955 millions de dollars ont été accordés au Secrétariat du Conseil du Trésor pour qu'il rembourse les ministères, organismes et sociétés d'État après l'élimination des indemnités de départ en cas de départ volontaire, <http://www.tbs-sct.gc.ca/media/nr-cp/2013/1107-fra.asp>, consulté en mars 2014.

Au terme de tous les départs prévus, la taille de la fonction publique fédérale devrait revenir à son niveau de 2006-2007.

Figure 2-6

Chute des dépenses fédérales en personnel



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

Réduire les services administratifs

Les récentes mesures de réduction ont également porté sur les gains d'efficacité opérationnels grâce à la modernisation et à la réduction des services administratifs¹⁰.

Les services administratifs tels les communications, la gestion financière, la gestion des ressources humaines et les technologies de l'information forment la catégorie de dépenses des services internes commune à la plupart des ministères et organismes.

Durant les neuf premiers mois de 2013-2014, les dépenses liées aux services internes se sont établies à 7,4 milliards de dollars, une baisse de 68 millions de dollars ou de 0,9 % par rapport à la même période l'année précédente¹¹.

¹⁰ <http://www.budget.gc.ca/2012/plan/chap5-fra.html>, consulté en mars 2014.

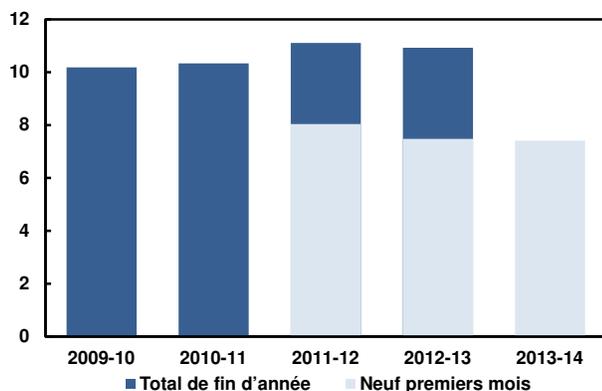
¹¹ Les méthodes utilisées pour calculer les dépenses totales du gouvernement en services internes sont exposées en détail dans le document *Suivi des dépenses : troisième trimestre de 2012-2013*, <http://www.pbo->

Si la tendance se maintient, les dépenses totales dans ce domaine chuteront cette année à leur plus bas niveau depuis cinq ans (figure 2-7).

Figure 2-7

Baisse des dépenses liées aux services internes

En milliards de dollars



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

Remarque : On ne dispose pas de données sur les dépenses en cours d'année pour les exercices antérieurs à 2011-2012. Seuls les totaux de fin d'année sont indiqués.

Le gouvernement s'attend à ce que cette tendance à la baisse des dépenses en services administratifs se maintienne à moyen terme. Dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015, il prévoit qu'elles s'établiront à 8,4 milliards de dollars, un recul de 1 milliard de dollars (10,8 %). Quant aux Rapports sur les plans et les priorités de 2014-2015, ils projettent une baisse de 386 millions de dollars sur les deux prochains exercices. Parallèlement à ces réductions, l'effectif dans le domaine des services internes devrait connaître quelque 1 200 départs pendant la même période.

3 Programmes aux plus grandes variations

Le DPB a analysé les autorisations et les activités de programme pour les neuf premiers mois de 2013-2014 afin de relever les plus grandes variations, en dollars absolus et en pourcentage, par rapport à la même période en 2012-2013.

Les écarts les plus importants ont été relevés dans les programmes suivants : le Soutien du personnel de l'Équipe de la défense de la Défense nationale; les Services d'intervention environnementale de Pêches et Océans Canada; et les Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

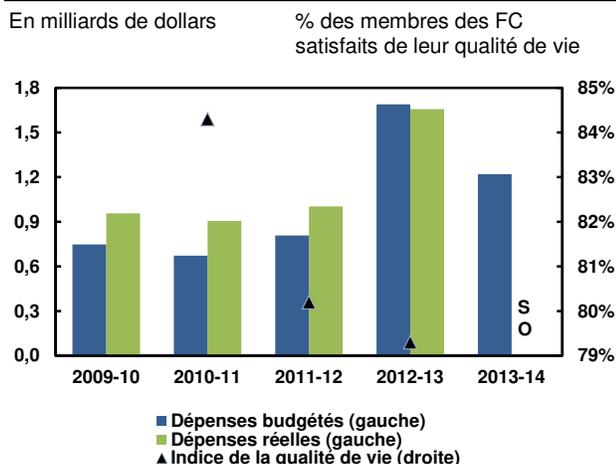
Soutien du personnel de l'Équipe de la défense

Par son programme de soutien du personnel de l'Équipe de la défense, la Défense nationale offre aux militaires et aux membres de leur famille des services de soutien, dont de l'aide financière pour l'éducation, l'hébergement et les installations. L'un des principaux indicateurs de rendement de ce programme est le pourcentage des membres de la Force régulière qui se disent satisfaits de la qualité de leur vie dans les Forces armées canadiennes. Or, ce pourcentage diminue depuis trois ans, alors que le niveau de financement du programme augmente.

dpb.gc.ca/files/files/Revised_EFOU_2013_fr.pdf, consulté en mars 2014.

Figure 3-1

Baisse prévue des dépenses du programme de soutien



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

Au cours des neuf premiers mois de 2013-2014, les dépenses engagées pour ce programme ont chuté de 203 millions de dollars, ou de 20,8 %, par rapport à la même période l'année précédente. Comme l'illustre la figure 3-1, cette baisse correspond à la diminution prévue (469 millions de dollars, ou 27,8 %) des dépenses budgétées par le gouvernement.

On peut lire dans le Rapport ministériel sur le rendement 2012-2013 de la Défense nationale que la hausse des dépenses cet exercice-là est attribuable au règlement du recours collectif dans l'affaire Manuge c. Sa Majesté la Reine et aux paiements relatifs à la suppression des indemnités de départ militaire. Ainsi, la baisse observée pendant l'exercice en cours concrétise le retour prévu aux niveaux de financement antérieurs.

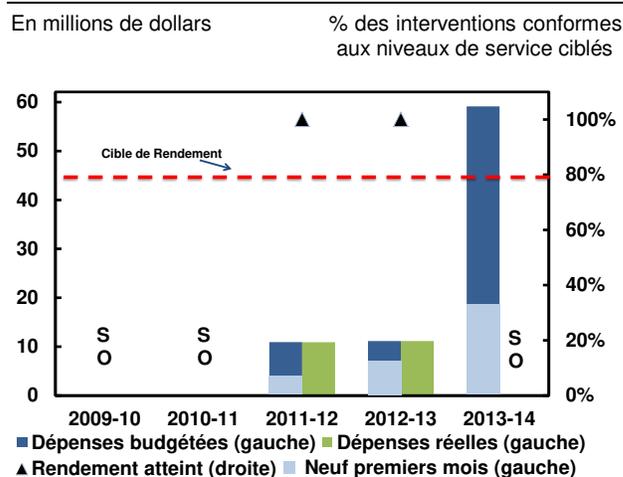
Services d'intervention environnementale

Les Services d'intervention environnementale de Pêches et Océans Canada (POC), qui ont pour objectif de réduire au minimum les répercussions des incidents de pollution marine sur l'environnement, l'économie et la sécurité publique, établissent à l'échelle des

eaux canadiennes un niveau adéquat et uniforme de préparation et d'intervention. L'un des principaux indicateurs de rendement de ce programme est le pourcentage des interventions, à la suite d'un incident de pollution marine, qui sont effectuées avec du personnel formé, de l'équipement situé à des endroits stratégiques et un plan de mobilisation. Jusqu'à présent, avec un niveau de financement annuel d'environ 11 millions de dollars, POC a facilement dépassé sa cible de rendement de 80 %.

Figure 3-2

Forte hausse du financement pour l'atténuation de la pollution marine



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

Remarque : Ce programme découlant de la restructuration de programmes existants en 2011-2012, on ne dispose pas de données sur les exercices antérieurs.

Au cours des neuf premiers mois de 2013-2014, les dépenses engagées pour ce programme ont augmenté de 11,0 millions de dollars (155,3 %) par rapport à la même période l'exercice précédent. Comme l'illustre la figure 3-2, cette augmentation est en fait moindre que celle prévue – 48,0 millions de dollars, soit 430,4 %, près de cinq fois plus – dans le Budget des dépenses du gouvernement.

Cette hausse tient essentiellement aux 46,3 millions de dollars qui seront consacrés à la récupération du carburant et d'autres polluants du navire *Brigadier General M.G. Zalinski*, le restant étant attribuable à la décision qu'a prise le gouvernement, annoncée en mars 2013, d'améliorer son régime de surveillance et d'atténuation de la pollution marine. Dans le cadre de cet engagement, le gouvernement mettra en place un système de commandement en cas d'incident pour la Garde côtière canadienne, qui pourra ainsi intervenir de façon plus efficace lors d'un incident et intégrer ses activités à celles de partenaires clés¹².

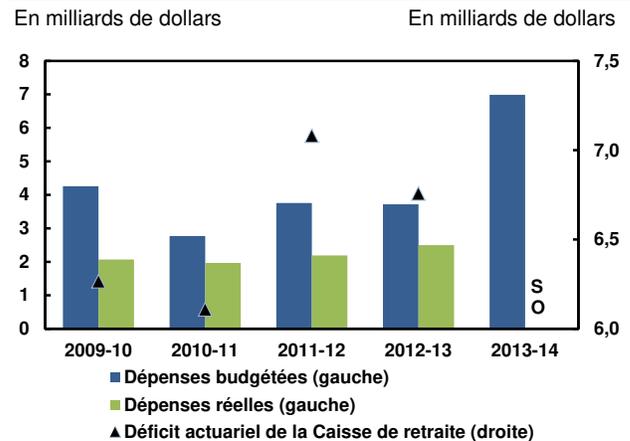
Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique

Les Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique appuient le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) dans son rôle d'employeur de la fonction publique fédérale. Ce programme concerne les fonds qui sont conservés par l'administration centrale comme suppléments à d'autres crédits, notamment les ressources des budgets de fonctionnement et d'immobilisations que les ministères et les agences gouvernementales n'ont pas utilisées au cours de l'exercice antérieur et qu'ils reportent à l'exercice en cours, ainsi que les transferts à des organismes visant à compenser les hausses de rémunération des employés prévues par les conventions collectives.

Les dépenses engagées pendant les neuf premiers mois de 2013-2014 ont augmenté de 157 millions de dollars (14,3 %) par rapport à la même période l'année dernière.

Figure 3-3

Dispositions du budget central



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget, gouvernement du Canada.

Nota : Les sommes budgétées pour 2013-2014 ont été corrigées pour tenir compte des ajustements de fin d'exercice à partir des données effectives de 2012-2013.

Depuis quelques années, divers facteurs ont entraîné une hausse des dépenses au titre de ce programme, notamment les sommes versées en contrepartie de l'élimination des indemnités de départ prévues dans les conventions collectives, l'accroissement des ressources inutilisées dans les budgets de fonctionnement des ministères et des agences gouvernementales et les versements supplémentaires au Compte de la caisse de retraite afin d'en éponger le déficit, qui se chiffrait à 6,8 milliards de dollars au 31 mars 2013 (Figure 3-3).

En effet, aux termes de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, le gouvernement doit, si la Caisse de retraite affiche un déficit actuariel, éponger celui-ci en versant des paiements égaux sur une période allant jusqu'à 15 ans.

Par conséquent, le gouvernement entend faire un versement de 435 millions de dollars chaque année pendant les 11 prochaines années¹³.

¹² <http://www.tc.gc.ca/fra/medias/communiqués-2013-h031f-7089.htm>, consulté en mars 2014.

¹³ <http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/docs/pssa2011.pdf>, consulté en mars 2014.